

## 26 heures payées 18 ?

Chaque grand scrutin national est l'occasion de promesses plus ou moins bien tenues pour engranger les voix des électeurs. Cette année les enseignants ne sont pas oubliés... ils représentent, il est vrai, un potentiel de voix susceptible de faire l'élection. Mais l'exercice est difficile pour les candidats qui doivent aussi satisfaire les parents d'élèves dont les souhaits sont souvent à l'opposé de celui des enseignants et les salariés du privé qui n'aiment guère voir satisfaire les revendications des fonctionnaires.

Alors, depuis quelques mois, chacun semble constater que les enseignants ont une rémunération fortement dévalorisée... Cette situation ne fait pourtant que s'aggraver depuis près de 30 ans ! Et on s'aperçoit, enfin, que cette paupérisation du monde enseignant (reconnue par Nicolas Sarkozy lui-même le 1er mars 2012) ne permet plus de pourvoir le nombre de postes mis au concours dans bon nombre de disciplines. En conséquence, même à Bac+5, la qualité des enseignants recrutés diminue. Bien sûr, une décision prenant effet deux mois avant le scrutin présidentiel (bizarre... !) a eu pour effet de revaloriser légèrement la rémunération de nos jeunes collègues (2000 euros bruts pour un certifié débutant, soit un peu plus de 1600 euros nets), mais cette mesure a pour effet « d'écraser » un peu plus la grille alors que nos collègues les plus âgés, qui doivent poursuivre plus longtemps leur carrière que par le passé, n'ont aucune perspective de promotion.

Aucun candidat n'ose proposer une réelle revalorisation, ne serait-ce que revenir au pouvoir d'achat d'il y a 20 ans, en raison des contraintes budgétaires... Cependant, le Président-candidat propose de reverser l'économie faite sur le non remplacement de la moitié des départs en retraite, aux enseignants du second degré qui accepteraient, sur la base du volontariat, d'être présents 26 heures au lieu de 18 dans les lycées et collèges. La rémunération supplémentaire « serait de 500 euros » nets/mois : le CNGA constate qu'il faut travailler beaucoup plus pour rattraper du pouvoir d'achat perdu... Mais de nombreuses questions se posent. Est-ce réservé au collègue ? La rémunération sera-t-elle sur 12 mois ? Sera-t-elle défiscalisée ? Sera-t-elle prise en compte pour la retraite ? Quel travail durant ces huit heures ? Des remplacements ? De l'aide aux devoirs ? Des réunions ? Des rencontres avec les élèves et leur famille ? Ces heures seront-elles incluses dans l'emploi du temps ou attribuées au jour le jour par le chef d'établissement ? Y aura-t-il des pressions là où il n'y a pas de volontaires ? Qu'en est-il des agrégés ? Nicolas Sarkozy promet des bureaux pour les enseignants qui accepteraient ce surcroît de travail : les collectivités locales souvent opposées politiquement au Président sont-elles prêtes à faire des travaux coûteux ? Bien des zones d'ombre existent dans cette proposition faite sans doute un peu rapidement. On retiendra, toutefois, que 8h/semaine (soit plus de 30 heures par mois) pour une rémunération de 500 euros par mois, cela semble bien faible pour du personnel au niveau Bac+5... Nos collègues qui réalisent actuellement un assez grand nombre d'HSA ou d'HSE peuvent légitimement craindre de voir leur rémunération baisser si ces heures entraînent dans les huit heures ! Cette annonce en pleine campagne électorale mérite d'être précisée avant que le CNGA ne se prononce, mais il ne peut qu'être très réservé sur une mesure qui ne résoudra en aucun cas la paupérisation des professeurs et les difficultés de recrutement des enseignants.

Michel SAVATTIER

### Éditorial

1-26 heures payées 18 ?

### Nos positions

4-5-Annualisation. Globalisation  
6-10-« Livre bleu »  
Enquête nationale (résultats)  
Commentaires CNGA

### Informations

2-Créteil : hors classe 2012  
2-Allocations en Île de France  
3-Pension des fonctionnaires  
3-Diffusion des arrêts de travail

## CRÉTEIL : HORS CLASSE 2012

### Barème indicatif des avancements à la hors classe de leur corps pour les collègues certifiés ou PLP ayant atteint le 7ème échelon

Les avis du chef d'établissement et de l'inspection sont consultables sur I Prof pour les enseignants du second degré.

On constate que les barèmes sont différents d'une académie à l'autre. Pour ne prendre qu'un exemple : dans l'Académie de Versailles (voir barème sur le site CNGA) contrairement à l'Académie de Créteil, le recteur peut abonder de 250 points le barème d'un candidat alors qu'à Créteil, non seulement le chef d'établissement et l'inspecteur donnent leur avis sur l'opportunité pour le candidat d'accéder à la hors classe, mais leurs opinions entrent dans le barème pour l'avancement.

Françoise PONCET

Notation	Note administrative sur 40 et note pédagogique sur 60 pour le secondaire et note administrative sur 100 pour le supérieur
Échelon	10ème échelon : 40 points, 11ème échelon : 50 points, + 5 points par années d'ancienneté dans le 11ème échelon dans la limite de 5 ans
Affectation en établissement classé	Affectation dans un établissement éducation prioritaire : moins de 3 années d'exercice 5 points, plus de 3 années 10 points. Affectation dans un établissement du réseau ambition réussite : 5 points par année d'exercice dans la limite de 20 points.
Bonification rectorale	Second degré : - avis des corps d'inspection : avis exceptionnel 40 points, très favorable 20 points, favorable 10 points, réservé 5 points, défavorable 0 point. - avis des chefs d'établissement : très favorable : 20 points, favorable 10 points, réservé: 5 points, défavorable 0 point.  Supérieur : exceptionnel 60 points, très favorable 40 points, favorable 20 points, réservé 10 points, défavorable 0 point.

## ALLOCATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE

Les agents de l'Éducation nationale comme tous les fonctionnaires peuvent bénéficier de prestations en fonction de leurs ressources : allocation pour les colonies de vacances des enfants, les centres aérés, les maisons familiales...

Le SRIAS (Section régionale interministérielle d'action sociale) a mis en ligne un guide des prestations interministérielles 2012 que vous pouvez consulter : <http://srias.ile-de-france.gouv.fr/fre/Les-guides/Prestations-interministerielles/Prestations-interministerielles-2012>

Françoise PONCET

### CNGA

**Siège Social et bureaux**  
63 rue du Rocher - 75008 PARIS  
Tél. 01 55 30 13 46  
Télécopie 01 55 30 13 48  
e-mail : [cnga2@wanadoo.fr](mailto:cnga2@wanadoo.fr)

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

\*

*Président :*

**Michel SAVATTIER**  
Lycée E. Branly, Châtellerault 86

*Président-adjoint :*

**Françoise PONCET**  
Lycée G. Eiffel, Gagny 93

\*

*Vice-Présidents :*

**Cécile FAVREAU SAVATTIER**,  
Lycée Aliénor d'Aquitaine, Poitiers 86

**Nathalie FROMAGER**

Lycée Gabriel Fauré, Paris 13e

**Christine LECLERCQ**,

Lycée Henri Moissan Meaux 77

\*

*Secrétaire général :*

**Paulette JARRIGE**  
Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux 92

\*

*Trésorier :*

**Rime FULCRAND**  
Collège E. Delacroix, Paris 16e

\*

*Présidents d'honneur :*

**P. CANONNE, S. CARRAT,  
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,  
M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT**

\*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication :  
M. SAVATTIER

\*

Maquette : **Raymond CIMA**

Dépôt légal à parution

N° de commission paritaire :

1010 s 07540

ISSN 0293-6003

\*

Ce numéro a été tiré  
à 1000 exemplaires par nos soins

*La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA*

## PENSION DES FONCTIONNAIRES

Académie de Créteil

### L'administration a un délai d'un an pour corriger une erreur dans le calcul du montant de la pension des fonctionnaires



Une de nos adhérentes, alors qu'elle était en retraite depuis plusieurs mois, a été contactée par le rectorat de Créteil qui lui a expliqué avoir fait une erreur dans le calcul de sa pension : la bonification pour enfant concernant sa première fille née quand elle travaillait dans le privé, avait été comptée 2 fois, une première fois pour le calcul de sa retraite du privé (1 enfant = 2 ans de bonification) et une deuxième fois pour le calcul de sa retraite Éducation nationale (1 enfant = 1 an de bonification pour enfant né avant 2004 et ce pour la durée d'assurance et pour la durée des services, 6 mois pour les enfants nés après 2004 à condition, entre autres, que l'enfant soit né pendant une période où la mère est fonctionnaire). Nous ne contestons pas l'erreur manifeste de l'administration mais, alors que notre adhérente avait disposé de 2 mois pour contester le calcul de sa pension, l'administration se permettait, plusieurs mois après la notification de ses calculs et surtout plusieurs mois après la prise effective de la retraite de notre collègue, de rectifier le montant de la pension accordée.

Malheureusement pour notre adhérente, les textes confirment les droits du rectorat (Article L55 du CPCMR modifié par la LOI n°2011-1977 du 28 décembre 2011 - art. 162 (V)). Sous réserve du b de l'article L.43, la pension et la rente viagère d'invalidité sont définitivement acquises et ne peuvent être révisées ou supprimées à l'initiative de l'administration ou sur demande de l'intéressé que dans les conditions suivantes : à tout moment en cas d'erreur matérielle et **dans un délai d'un an** à compter de la notification de la décision de concession initiale de la pension ou de la rente viagère, en cas d'erreur de droit.

Seul point positif pour notre adhérente, a priori de bonne foi, **elle ne devrait pas avoir à rembourser le trop perçu** : « La restitution des sommes payées indûment au titre de la pension ou de la rente viagère d'invalidité supprimée ou révisée est exigible lorsque l'intéressé était de mauvaise foi. »

Cela peut paraître injuste car généralement le salarié choisit sa date de départ en retraite en fonction du montant de la pension qui lui sera versé et si la rectification de l'administration intervient plusieurs mois après et a fortiori quand le fonctionnaire est déjà en retraite, il n'y a pas la possibilité de changer cette date.

Françoise PONCET

### Remarques concernant les bonifications pour enfants nés avant 2004 accordées pour le calcul de la retraite :

- Les enfants nés pendant les études sont pris en compte pour le calcul de la retraite des fonctionnaires si l'intéressée a été recrutée dans la Fonction publique dans les 2 années suivant la naissance.
- Les enfants nés pendant une activité salariée du secteur privé peuvent être pris en compte dans le calcul de la retraite des fonctionnaires à condition que 4 trimestres soient validés l'année de naissance de l'enfant et que la mention maternité (attestant la prise des congés de maternité, d'adoption ...) figure sur le relevé de la CNAV (Caisse nationale d'Assurance Vieillesse).
- Aucune possibilité de changer de régime entre le secteur privé dit régime général et le secteur public si la pension est déjà accordée par le régime général.
- Depuis le 30 septembre 2011, la CNAV n'accorde plus de trimestre de durée d'assurance (bonification) quand l'enfant est pris en compte dans le régime Fonction publique.

## DIFFUSION DES ARRÊTS DE TRAVAIL

### RAPPEL DES RÈGLES

Le Rectorat de Versailles rappelle aux chefs d'établissement les règles concernant la transmission des arrêts maladie de la part des enseignants dans une circulaire rectorale du 6 mars 2012. Le fonctionnaire doit transmettre uniquement les volets deux et trois à son établissement. Le volet 1 sur lequel est mentionnée la raison médicale doit être conservé par le fonctionnaire pour des raisons de confidentialité. Si par erreur vous transmettez le volet 1, l'Administration est tenue de vous le retourner.

Paulette JARRIGE



# ANNUALISATION, GLOBALISATION...



**Modifications envisagées de notre statut : comment économiser des postes d'enseignants pour compenser leurs suppressions sous prétexte de « travailler plus pour gagner plus » ?**

## ***Point sur notre temps de travail au sein des établissements***

1er mars 2012, gros titre en page 1 du Figaro : la vérité sur le temps de travail des enseignants, les professeurs français [...] travaillent moins que leurs collègues allemands ou néerlandais ». Page 10, le propos est légèrement atténué : « les enseignants français du secondaire donnent en moyenne un peu moins d'heures de cours que leur alter ego à l'étranger : 642 heures par an au collège contre 701 en moyenne dans les pays de l'OCDE ». Et pour prendre une comparaison très à la mode en ces temps d'élection : 642 heures en France contre 756 en Allemagne (+ 18%) mais quand on parle rémunération le même Figaro reconnaît qu' «en Allemagne, un enseignant touche presque le double de ce que reçoit un Français » !

Certes les comparaisons sont délicates à établir car notre statut régi par le décret n°50-581 du 25 mai 1950, précise principalement le nombre d'heures de cours à assurer et non, comme ceux de nos voisins, le temps global de travail et la répartition entre les heures de cours et les autres activités. Et les activités diverses des professeurs français sont loin d'être négligeables, les obligeant à augmenter années après années leur temps de présence donc de travail au sein des établissements : conseils de classe, réceptions individuelles des parents, réunions parents-professeurs, remises de bulletins, réunions des équipes pour régler des problèmes de discipline ou de travail dans certaines classes, examens blancs, préparation des sujets d'examen, participation à des réunions diverses (projet d'établissement, modification du règlement intérieur, organisation de journées d'information ou portes ouvertes ...) sans parler de la participation à diverses instances qui se sont multipliées ces dernières années (conseil de discipline, commission éducative, conseil d'enseignement, conseil de classe, commission permanente, conseil d'administration, conseil de la vie lycéenne, conseil pédagogique, Foyer socio-éducatif, CHS...).

## ***Point sur des tentatives récentes de nous faire travailler encore plus***

Depuis une quinzaine d'années, les ministres successifs se sont employés à nous faire travailler plus. Et pour ne prendre que 2 exemples, Claude Allègre et Gilles de Robien.

Claude Allègre tout en finesse voulait « dégraisser le mammoth », «trafiquant» les chiffres pour se plaindre du taux d'absentéisme des enseignants et se permettait d'affirmer : « Les enseignants ont quatre mois de vacances et, en plus, ils prennent leurs congés formation sur la scolarité ». Certes les réactions des collègues, puis des syndicats l'ont obligé à démissionner mais nous subissons toujours la baisse du taux des heures supplémentaires qu'il nous imposa et ses dénigrements successifs avec des termes blessants, stigmatisants et provocateurs pour notre profession, ont largement entamé notre crédibilité vis-à-vis du public.

Gilles de Robien ensuite essaya de « récupérer » des heures en modifiant le principe de l'heure de première chaire et autres pondérations, sous prétexte que si en 1950, ces dernières pouvaient être justifiées, ce n'était plus le cas en 2007 : les collègues qui en bénéficiaient profitaient du système. La forte opposition du monde enseignant à ces projets a contraint, en pleine période électorale de 2007, les candidats (Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy) à promettre la révocation des « décrets Robien », ce que fit le président Sarkozy le 11 juin 2007. Restons vigilants, Gilles de Robien affirmait le 7 janvier 2011 : « Il ne me déplairait pas de revenir ! » Et d'ajouter... : « Et je crois que je comprends encore mieux le système depuis que je l'ai quitté. Au point que si l'on me proposait une mission ponctuelle d'un an ou dix-huit mois, je serais partant sans hésiter ! » Après avoir voulu nous faire travailler plus à salaire égal, Gilles de Robien estime cependant que «nous sommes l'un des pays qui paie le moins bien ses profs. Ce n'est pas bien. En contrepartie, les enseignants doivent assurer davantage de temps d'enseignement et de présence dans l'établissement. »

## ***Point sur la présence d'adultes dans les établissements***

Le CNGA le constate depuis longtemps : le nombre d'adultes dans les établissements est insuffisant. Nous réclamons depuis plusieurs années la création d'un corps d'adjoint d'éducation formé et à statut pérenne afin de circuler dans l'enceinte des établissements, en contrôler les accès, assurer des études voire encadrer le travail dans les salles informatiques. Reconnaissons qu'il est de plus en plus difficile et dangereux de vouloir faire appliquer le règlement intérieur dans nos établissements. Pour ne prendre que 2 exemples : comment vérifier l'identité d'un jeune dans un établissement ou lui faire retirer un couvre-chef s'il refuse de le faire et qu'il nie votre autorité ? Même problème avec les téléphones portables ou autres appareils électroniques : il est déjà difficile d'interdire aux élèves de communiquer pendant les heures de cours, beaucoup de collègues y renoncent dans les couloirs des établissements.

Notre proposition d'un nouveau corps a peu de chance d'aboutir en ces périodes de crise et de diminution du nombre de fonctionnaires mais l'augmentation de la présence des enseignants dans des bureaux aménagés ne résoudra pas les problèmes évoqués plus haut. Et soyons raisonnables, et sans vouloir minimiser l'importance de ce travail de proximité, les professeurs peuvent être employés à des tâches plus en rapport avec les apprentissages scolaires.

Quand on demande aux parents d'élèves leur avis sur la nécessité d'« augmenter les heures de présence des enseignants à l'école », ces derniers y sont favorables à 74 % (Figaro du 1er mars). Sont-ils comme le candidat Sarkozy qui s'imagine

## ANNUALISATION, GLOBALISATION...



que notre présence au lycée se limite à nos seules heures de cours ? : « Avec 18 heures d'obligation de service par semaine, les professeurs et c'est normal, qui habitent souvent loin de l'établissement, [concentrent] leurs heures sur deux journées. Il n'y a plus assez d'adultes dans nos établissements. » Ce genre de propos nous semble émaner de personnes qui sont loin de la réalité des établissements scolaires. Il est déjà épuisant d'effectuer 8 ou 9 heures de cours dans une journée (et il faut l'avoir fait pour en connaître la difficulté) mais les emplois du temps des collègues sont le plus souvent jalonnés « de trous » et ce, particulièrement dans certaines matières. Nous sommes souvent interpellés par des adhérents qui se plaignent par exemple d'intervenir tous les jours ouvrés de la semaine et il nous est même arrivé d'avoir à conseiller une adhérente à temps partiel (80%) qui était présente avec son emploi du temps initial du lundi au samedi inclus. Nous sommes donc très loin d'un emploi du temps sur 2 jours !

### **Point sur les propositions Chatel sur l'annualisation, la globalisation... du 7 février 2012**

L'annualisation proposée par Luc Chatel est en premier lieu une réponse au manque de professeurs d'anglais pour animer les stages linguistiques proposés pendant les vacances scolaires (le professeur aurait un certain nombre d'heures à effectuer sur l'année et serait amené à compléter son service par des heures pendant la période de vacances). Déjà, pour le CNGA, cette absence de volontaires s'explique par la fatigue de nos collègues qui ont besoin de se reposer loin de leur établissement et de consacrer une partie de leurs vacances à la préparation des cours suivants et à la correction des copies. Et nous constatons que les collègues volontaires qui acceptent d'intervenir pendant les périodes de congés le font principalement pour des raisons financières vu la modicité de nos salaires.

Précisons que nous ne sommes pas totalement opposés à une annualisation raisonnable de nos services et d'ailleurs cela se pratique déjà dans la fonction publique mais de façon marginale: un professeur est payé à mi-temps, travaille à plein temps la première moitié de l'année et ne travaille pas la deuxième partie pour, par exemple, préparer ou soutenir une thèse. Certains cours sont comptabilisés une heure dans le VS mais le professeur effectue 2 heures pendant un semestre. Idem pour les heures d'accompagnement personnalisé où plusieurs intervenants figurent à l'emploi du temps ou pour les enseignements d'exploration qui dans certains établissements sont proposés par séances de 2 heures sur un nombre limité de semaines (1,5 heure annuelle). Nous reconnaissons que cette modulation du temps de travail peut désorganiser la vie personnelle des collègues surtout pour ceux qui ont des contraintes de garde d'enfants et est souvent synonyme de « trous dans les emplois du temps » quand les heures ne sont pas à assurer certaines semaines. Mais ce que nous propose Luc Chatel sous couvert d'annualisation est sans commune mesure avec cela. Se référant à notre statut de 1950 qui prévoit une année scolaire de 36 semaines de cours et constatant que certains collègues n'effectuent pas leurs 36 semaines réglementaires, Luc Chatel se propose d'augmenter notre temps de travail par semaine pour compenser ces manquements. En effet, certains de nos collègues n'assurent pas leurs cours quand leurs élèves sont en stage ou quand certaines réunions débordent sur le temps des cours ou lorsqu'ils sont convoqués à des formations ou à l'extérieur pour préparer les examens ou les faire passer voire quand ils sont malades ! Cette comptabilité ne fonctionne que dans un sens, rien sur le temps passé à diverses activités déjà évoquées qui au fil des ans s'accumulent et que notre statut de 1950 ne prévoit pas. Et quid des visites d'élèves sur leur lieu de stage, parfois aux frais du professeur et de la correction des rapports de stage ?

Françoise PONCET

En résumé, le CNGA refuse, contrairement à d'autres syndicats, de s'arquer sur le décret de 1950 définissant nos statuts : les modes de vie ont changé, la massification de l'enseignement est passée par là, l'ascenseur social ne fonctionne plus et les exigences de notre société ont bien changé en 60 ans.

Mais, alors que l'inspection générale reconnaît que « le véritable temps de travail des professeurs est actuellement évalué à plus de 40 heures hebdomadaires, toutes activités confondues », dès que des modifications nous sont proposées, cela alourdit toujours notre charge de travail alors que nos salaires stagnent voire régressent, que les promotions d'échelon deviennent les seules possibilités de rattraper les pertes de pouvoir d'achat des vingt dernières années et que notre profession souffre de plus en plus et beaucoup plus que la moyenne des salariés et particulièrement des cadres que nous sommes censés être.

Nous sommes devenus les boucs émissaires de l'échec du système éducatif, et les salariés en première ligne pour éponger le déficit de l'État : on ne recrute plus, et comme le nombre de cours à assurer stagne, il faut que ceux qui sont en place travaillent plus longtemps, et plus.

Cerise sur la gâteau : rappelons que nous avons été les oubliés des 2 dernières réductions du temps de travail (39 heures puis 35 heures) et malgré cela, nous sommes une profession à qui il est demandé de travailler plus à salaire égal !

Le pire est que cela n'est pas dit franchement mais que l'on nous fait passer pour des fonctionnaires donc privilégiés voire tricheurs quand on bénéficie de certains avantages abusifs (1ère chaire sous Robien) ou que l'on n'effectue pas notre travail (36 semaines de cours avec Luc Chatel).

Cela, le CNGA ne peut l'accepter et ce genre de manœuvre ne fait qu'accroître le mépris et le déficit de considération dont souffre notre profession d'où une augmentation du mal être des collègues.



La CFE CGC a lancé une vaste consultation auprès de ses adhérents, sympathisants, grand public, DRH, chefs d'entreprise sous forme de questionnaire à remplir en ligne afin de connaître les attentes, aspirations et propositions de chacun d'entre nous et ce dans tous les domaines concernant notre vie quotidienne : travail, retraite, vie personnelle, éducation, santé... Cette première étape permettra à la CFE CGC de défendre ensuite les valeurs qui nous semblent importantes et de s'interroger avec nous sur l'avenir du syndicalisme en France.

Le thème de l'éducation a retenu notre attention. Le CNGA qui participe activement aux débats qui s'ensuivent, a tenu à répondre aux remarques principales (indiquées en gras) qui se sont dégagées suite à ce questionnaire. Nous vous communiquons la première partie de nos réflexions.

### 1) Développer une nouvelle approche du lien au travail et au monde professionnel

#### ***Développer une culture de la création d'entreprise, l'esprit d'entreprendre dès l'école***

Notion abstraite difficilement compréhensible pour des élèves jeunes même au niveau du collège d'autant plus que rares sont les créateurs qui se décident à la sortie de leurs études : c'est après avoir travaillé dans une société que la volonté d'être indépendant apparaît : il s'agit plutôt d'une évolution naturelle du parcours professionnel voire le désir de développer une idée. Les élèves commencent à acquérir une petite culture d'entreprise via les stages de collège (stage de 3ème). De plus, désormais les élèves de lycée ont une information en économie gestion en classe de seconde générale, cela pourrait être l'occasion d'informer sur la création d'entreprise.

#### ***Revoir les filières avec peu de débouchés professionnels, adapter les formations aux besoins du marché***

Donc cela induit un numérus clausus sur les inscriptions à l'université par exemple en fonction des besoins du pays ? Pourquoi pas mais sur quels critères seront choisis les candidats aux formations ? Sur examen d'entrée ou sur dossier ? Ce qui n'est pas dans les habitudes actuelles.

Actuellement au niveau des formations type STS (préparation d'un BTS), les ouvertures de classes se font en fonction des besoins locaux.

#### ***Développer l'alternance, les stages en milieu professionnel chaque année au lycée et à l'université***

Encore faut-il que ces stages soient bénéfiques c'est-à-dire en rapport avec la formation, et dans certains domaines pourtant high-tech, il est difficile d'en trouver (en électronique par exemple pour des élèves de BTS). Et quand le stage est trouvé, il faudrait que le stagiaire soit encadré à la fois au niveau de l'entreprise (tuteur interne mais sur quel temps et bénévolement ?) et au niveau de sa formation de base (visite d'un membre de l'équipe éducative encore souvent sur la base du bénévolat : pas de budget pour payer le déplacement du professeur et encore moins pour le rémunérer pour ce travail).

Le CNGA reste néanmoins favorable à l'alternance même au sein de toutes petites entreprises pour permettre le maintien voire le développement de l'artisanat (boucher, boulanger, plombier...) mais se pose peut-être la question de la charge importante que l'on imposerait à l'artisan.

Nous serions favorables à un développement de l'alternance particulièrement au sein de l'enseignement public.

#### ***Rendre obligatoire l'accueil des jeunes en alternance ou en stage dans les entreprises en % du nombre de salariés***

Qu'il y ait des incitations financières (fiscales par exemple ou baisse de charges) pour les entreprises qui jouent le jeu de l'alternance, nous n'y sommes pas défavorables, mais imposer des stagiaires ou des jeunes en alternance nous semble utopique quant à l'efficacité réelle des apprentissages. Il faut une réelle volonté de l'entreprise de prendre en charge le stagiaire et/ou la personne en alternance pour atteindre une efficacité optimum.

#### ***Développer les contacts entre écoles et milieu professionnel : visites, partenariats...***

#### ***Parcours de découverte des métiers à partir de 14 ans pour tous, information sur les métiers d'avenir, présentation des métiers par des intervenants externes (professionnels ou retraités)***

On ne part pas de zéro car ce genre d'action se fait déjà sous la forme de visite en entreprises ou chantiers et à travers l'organisation de journées portes ouvertes dans les établissements de formation ou de visite dans les collèges par exemple pour aider les élèves et parents au niveau de l'orientation. Encore faut-il un minimum de motivation de la part des élèves qui parfois ont un comportement exécrable vis-à-vis de professionnels qui prennent du temps pour se déplacer et informer et trouvent devant eux des élèves passifs et démotivés. Quant aux professeurs qui montent ce genre d'opération, c'est encore du bénévolat ; nous sommes donc favorables à une nouvelle définition du métier d'enseignant : transmission des savoirs certes et une partie de leur service sur d'autres actions (travail en équipe, contacts avec le monde industriel professionnel...) mais cela ne peut se faire à salaire égal et/ou à nombre d'heures de cours égal.

## **2) Réformer le fonctionnement interne des établissements**

### ***Faire évaluer les professeurs par les élèves (venant des adhérents et non retenue par la CFE-CGC suite à la demande du CNGA)***

Tout professeur sérieux se pose naturellement la question de l'efficacité de son enseignement : que faire pour que la transmission des connaissances soit la plus efficace possible. Il analyse les réactions des élèves et les heures de vie de classe dans le secondaire permettent de faire le point sur les problèmes rencontrés dans les relations classe-enseignant. Un tel système de notation risque d'entraîner des conduites adaptées au désir des élèves sans réelle efficacité au niveau de la transmission des savoirs. Nous avons bien conscience que les élèves peuvent parfois être d'excellents juges en ce qui concerne la qualité des enseignements qu'ils reçoivent : mais parfois ils peuvent se laisser séduire par la facilité ou au contraire apprécier l'enseignement d'un professeur plusieurs années après en fonction de ce qu'ils ont retenu des cours.

### ***Mettre en place une rémunération variable, au mérite pour les enseignants***

Remarquons qu'à l'heure actuelle la rémunération au mérite existe en théorie puisque la vitesse d'évolution de la carrière dépend de l'implication du professeur, implication mesurée par 2 notes, une note pédagogique (sur 60) et une note administrative (sur 40). Certes la fréquence des inspections est très variable d'une matière à l'autre et d'un inspecteur à l'autre, ce qui pénalise certains professeurs méritants.

Soit les actions menées hors des heures de cours par les enseignants sont prévues dans leur statut et il suffit de vérifier que ces derniers remplissent bien leur mission, soit les actions ne sont pas prises en compte dans le statut et elles doivent être rémunérées par l'établissement : il ne s'agirait donc que d'une rémunération pour travail supplémentaire accompli. Il est hors de question, vu l'indigence des salaires, de prendre sur une partie de la rémunération de base pour créer une éventuelle prime au mérite même si ponctuellement pour certains cela pourrait par ce biais augmenter leurs revenus.

### ***Lutter contre l'absentéisme des enseignants***

Le CNGA s'insurge contre le choix du terme absentéisme<sup>(1)</sup>, le choix des mots est important et nous aurions préféré lutter contre l'absence des enseignants. Ce problème d'absence des professeurs est aigu puisqu'il dérange la vie des parents d'élèves qui doivent s'organiser pour faire garder leur enfant quand l'institution ne remplit plus son rôle. Le CNGA comprend les difficultés des parents (les professeurs sont souvent aussi des parents) mais ne trouve pas normal que ce soient les collègues qui souvent pâtissent des absences de leurs collègues : obligation d'accepter des élèves d'une autre classe dans sa classe, quasi-obligation ou incitation pour remplacer un collègue absent en collège ou lycée, pressions exercées sur des collègues non volontaires et déjà débordés. De plus, nous aimerions avoir des chiffres clairs et précis sur les absences des professeurs (maladie, examen, réunion imposée à l'extérieur, formation sur le temps de travail, grève...) et savoir quelle est la part d'absence du fait personnel par rapport aux absences imposées par le système. De plus le fait que cette profession soit féminisée entraîne un accroissement des absences pour maternité par rapport à d'autres secteurs de l'activité économique. De plus, le fait de côtoyer des jeunes favorise la contagion de certaines maladies et ce, sans aucune prise en charge par notre employeur (médecine de travail quasi inexistante, et pour ne prendre qu'un exemple, la vaccination anti grippe ne nous est pas proposée...). Et même en supposant que les professeurs soient plus absents pour des raisons personnelles que les agents des autres professions, ne serait-il pas opportun de se demander pourquoi ? Stress incessant (il faut une attention de tout instant pour faire classe devant un public parfois difficile), harcèlement des parents ou des élèves de plus en plus consommateurs, soutien hiérarchique erratique, paupérisation de la profession, reconnaissance nationale vacillante.... Tout cela devrait être quantifié au niveau de la médecine du travail... mais même les médecins ne se précipitent pas pour prendre ces postes peu gratifiants.

La solution serait pour nous des remplacements en cas d'absence de professeurs (pour les remplacements ponctuels, des professeurs volontaires de l'établissement avec un travail en amont pour préparer l'intervention) et pour des absences plus lourdes de vrais remplaçants formés et compétents et non des contractuels recrutés à la va-vite sans formation pédagogique comme cela est souvent le cas actuellement : on a l'impression qu'il faut mettre quelqu'un devant les élèves, occuper l'espace et ce qui est fait lors de ce remplacement est secondaire. Peut-être qu'un tuteur serait le bienvenu pour aider le collègue remplaçant qui n'a pas toujours l'expérience requise.

### ***Augmenter le nombre d'enseignants pour réduire le nombre d'élèves par classe***

Le CNGA reste persuadé que le système serait plus efficace avec moins d'heures de cours mais plus d'heures à effectif réduit (donc coût égal pour le système). Il faut éviter les regroupements « casse-croûte » : des classes différentes (donc pas le même examen final) regroupées pour économiser des enseignants. Les DHG n'étant pas extensibles, on pourrait parfois envisager de limiter les options (certaines classes ont vraiment de très faibles effectifs) ou de ne les proposer que dans certains établissements ou de proposer des options par le CNED pour les élèves qui ne pourraient profiter de l'option à proximité de chez eux (principe de l'égalité républicaine).

### ***Revoir l'organisation globale de l'Éducation nationale***

Comme la CFE CGC, le CNGA est favorable à un accroissement de la mobilité des professeurs et nous demandons que le système actuel de mutation en 2 temps (mutation inter-académique puis intra-académique) soit abandonné pour un système de mutation sur poste, lycée, ville,... en 1 tour. A l'heure de l'informatique cela ne devrait pas poser de gros problèmes de mise en place et augmenterait la mobilité des professeurs et un professeur heureux de son affectation ne pourra être que plus efficace.

### ***Étendre la réforme des universités aux lycées et collèges pour responsabiliser les directions***

La direction des établissements nous semble déjà un travail très lourd et nous voudrions être sûrs que cela n'entraînera pas de disparité géographique entre établissements. Nous sommes pour un service public de qualité et uniforme pour tous sur tout le territoire. Et ce qui est valable en université (financement, relations université entreprise...) ne nous semble pas l'être en lycée.

### ***Créer de vrais conseils d'établissement qui ne servent pas juste à enregistrer les décisions de l'administration***

De toute façon, les Conseils d'Administration (CA) et autres instances locales ne font que gérer la crise (budget imposé, DHG imposée, fermeture de postes imposée...). Et tout cela encore une fois grâce au bénévolat de certains professeurs qui assistent aux CA, Commission permanente, CHS, Conseil d'enseignement et ce sans aucune décharge de cours...

## **3) Repenser les systèmes d'orientations**

### ***Repenser les processus d'orientation dès le collège***

Le CNGA a toujours été favorable à une orientation en fin de 5ème par exemple vers des filières professionnelles, pour des élèves démotivés par la théorie, à condition bien sûr que des passerelles existent de façon efficace pour que ceux qui désirent après leur formation professionnelle revenir à des études plus théoriques puissent le faire dans des conditions satisfaisantes avec de réelles chances de réussite. Nous ne voudrions surtout pas qu'une orientation précoce défavorise les élèves de milieu modeste qui, si cela est leur volonté, ne trouveraient les clefs pour reprendre par la suite des études.

### ***Valoriser les filières professionnelles et manuelles***

Ne devrait-on pas plutôt valoriser les filières professionnelles et technologiques pour correspondre aux filières existantes actuellement et valoriser l'aspect professionnel des activités manuelles... Ce problème dépasse largement le cadre de la formation et rejoint les problèmes liés à la désindustrialisation de la France et de l'échelle des salaires pour des professions parfois pénibles où l'on fait intervenir des travailleurs étrangers plus enclins à travailler pour un moindre revenu.

### ***Aide accrue pour l'accès aux grandes écoles des élèves méritants et défavorisés socialement***

Des systèmes existent déjà, nous y sommes favorables surtout pour compenser le manque d'accès à la culture générale pour ce type d'élèves.

### ***Possibilité d'orientations plus ouvertes en secondaire : pouvoir suivre 2 spécialités différentes et se déterminer ensuite***

Les options (matières de découvertes en seconde) sont censées jouer ce rôle auprès de élèves sauf que ces options (d'après les textes non évaluées et pas prises en compte pour le choix de la classe de 1ère) ne sont pas prises au sérieux par les élèves (absentéisme, peu d'ardeur au travail). De plus, surcharger les élèves au niveau du nombre d'heures de cours ne va pas dans le sens actuel de réduction des horaires.

D'ailleurs le CNGA préconise plus de souplesse dans le choix des options à l'intérieur d'une filière et propose l'instauration d'un second cycle progressivement optionnel couronné par un « baccalauréat par matières » ou unités capitalisables.

### ***Développer les passerelles entre les formations***

On en parle beaucoup mais sur le terrain, les contraintes budgétaires font que cela ne fonctionne pas bien, l'idée pourtant nous semble excellente.

Il était question aussi de prévoir des passerelles en cours de formation (aux vacances scolaires par exemple avec des cours de remise à niveau) mais sur le terrain nous ne voyons rien venir. Même si l'idée peut paraître excellente, nous avons dénoncé l'irréalisme de telles solutions : trouver des professeurs volontaires pour assurer ces cours de remise à niveau pendant les vacances, trouver des places dans les classes choisies, vider certaines classes de plusieurs élèves... Donc de gros problèmes de logistique dans les établissements scolaires.

### ***Ne pas laisser passer en 6ème un enfant qui ne maîtrise pas les acquis fondamentaux***

Et qu'en fait-on ? On le laisse en CM2 avec des camarades beaucoup plus jeunes. On crée des classes de 6ème spéciales pour ces élèves en grande difficulté. Ce genre de problème doit être détecté et traité plus tôt (avant 10 ans) en y mettant les moyens : c'est un investissement qui devrait être rentable pour la nation à long terme. Le véritable problème ne serait-il pas la scolarité en primaire où les devoirs ont été supprimés (en théorie mais dans les bonnes familles les parents assurent un petit complément qui ne « fait pas de mal ») et où les matières se multiplient (langues vivantes, arts visuels...) d'où un éparpillement des connaissances au détriment des fondamentaux.

## **4) Moderniser les méthodes pédagogiques**

### ***Responsabiliser élèves et étudiants sur des missions***

Il serait déjà souhaitable de responsabiliser les élèves et étudiants sur leurs études personnelles : arriver à l'heure, limiter les absences en cours, venir avec le matériel (livres payés par la collectivité, cahiers, cours précédents, de quoi écrire...), venir en cours pour les suivre et non dormir ou discuter avec le voisin, relire le cours précédent avant d'assister au suivant, faire le travail demandé par le professeur arriver en cours dans un état correct ...



### **Former les jeunes à la citoyenneté à travers des cours mais aussi des stages et/ou journées obligatoires dans des associations, des services sociaux**

La formation existe déjà via l'ECJS (Éducation Civique Juridique et Sociale) et les différentes instances (CVL, CA, CHSCT, Conseil de discipline...) au niveau des collèges et lycées. Nous ne sommes pas opposés à des stages dans des services sociaux ou des associations mais encore une fois, nous craignons la lourdeur de la mise en place et nous préconisons un suivi pour obtenir une efficacité maximum.

### **Créer un lien entre chaque école française et une école d'un pays en développement**

Que cela soit un projet en primaire par exemple pour motiver les élèves à l'écriture via les correspondances que les élèves français pourraient avoir avec leurs homologues pourquoi pas, mais l'officialiser ne nous semble pas une bonne idée. Au collège cela pourrait être proposé comme activité supplémentaire (sur les heures du midi) ou le soir, encadré par des professeurs volontaires rémunérés en HSE comme cela se fait ponctuellement dans certains collèges et lycée dans le cadre du foyer socio-éducatif. Et s'il y avait plus de surveillants, ce serait à certains selon leur spécialité d'animer ce genre de clubs.

Avant de se plonger dans des activités tournées vers l'extérieur, essayons déjà de faire cours en classe car dans certains établissements cela devient difficile. Là encore il serait intéressant de connaître en moyenne le temps passé dans une classe à faire réellement cours.

### **Favoriser le travail par petits groupes pour développer le dialogue, l'écoute et le travail collaboratif**

Cf. nos remarques précédentes : moins de cours en classe entière, plus de cours en groupe même si globalement les élèves perdent quelques heures : l'efficacité n'en sera que meilleure.

### **Développer des méthodes d'enseignement plus interactives : échanges ; dialogues, jeux de rôles**

#### **Développer des méthodes d'apprentissage plus ludiques pour le primaire**

Les professeurs y ont déjà pensé et il est clair que ces méthodes existent déjà et sont pratiquées. Mais soyons réalistes, le ludique ne doit pas être la priorité même si le fait de varier les méthodes d'apprentissage peut s'avérer utile et efficace. En effet, tout apprentissage ne peut se faire par le jeu : apprendre demande un effort et donner le goût de l'effort et découvrir le plaisir de réussir suite à des efforts nous semble nécessaire. C'est un apprentissage de la vie : travailler est fatigant, mais apporte du plaisir aussi et on ne peut jouer ou se distraire toute la journée.

#### **Développer le soutien scolaire individualisé gratuit**

Cela existe déjà et depuis longtemps. N'a-t-on pas supprimé des heures pour tous en primaire pour faire bénéficier les élèves en difficulté de soutien ? Il faudrait faire un bilan de ces soutiens gratuits. Nous avons connaissance de parents et/ou d'élèves qui le refusent : cours supplémentaires, ils se sentent stigmatisés car désignés pour suivre ce soutien, d'autres obligés d'y assister font preuve d'une mauvaise volonté évidente... Le CNGA se méfie des idées a priori généreuses qui se révèlent être de fausses bonnes idées : il faut absolument expérimenter ce genre d'action puis en tirer les conséquences de ces expérimentations avant éventuellement une généralisation.

### **Mieux former les enseignants à la pédagogie et la psychologie (comment tenir une classe, réagir à une agression,...)**

Nous sommes surpris voire choqués que l'on ne prévoie pas en premier lieu de prendre des mesures pour limiter les agressions. Et de quelles agressions parle-t-on ? De celles des élèves, des parents ? Des agressions verbales, physiques ?

Le système actuel de recrutement des professeurs et particulièrement la première année de stage ne favorise pas ces apprentissages : il nous semble nécessaire de prévoir une première année d'enseignement réduite au niveau des heures d'enseignements (1/3 de service par exemple) guidé par un professeur expérimenté et avec des cours de psychologie et pédagogie en parallèle et ce, dans des conditions optimum d'apprentissage et non pas après avoir fait une semaine complète de cours qu'il a fallu préparer complètement, première année d'enseignement oblige.

Des cours collectifs (chefs d'établissement, CPE, professeurs, personnel ATOS, médecin, infirmière...) de formation à la gestion de crises seraient peut-être utiles au sein des établissements. Certains établissements ont demandé l'intervention de pédopsychiatre pour aider les équipes pédagogiques. Certains stages existent déjà dans le cadre du PAF (Plan Académique de Formation).

## **5) Optimiser les contenus pédagogiques**

### **Apprentissage de l'anglais dès la maternelle et de façon plus intense au secondaire, plus d'intervenants bilingues**

Encore une idée généreuse qui ne nous semble pas prioritaire. Être bilingue ne suffit pas, il faut de véritables professeurs formés pour cela. Donc suffisamment rémunérés. Il serait déjà souhaitable que nos élèves puissent déjà s'exprimer correctement à l'écrit comme à l'oral dans leur langue maternelle. La lecture de rapport de stage d'étudiants, bacheliers, témoigne par exemple de leurs lacunes dans ce domaine sur des textes relus par eux et corrigés par le logiciel de traitement de texte. Les élèves qui arrivent en terminale actuellement ont pratiquement tous commencé l'anglais à l'école primaire pour des résultats peu encourageants d'autant plus décourageants que l'apprentissage s'éternise en longueur pour une efficacité douteuse. Ne ferait-on pas mieux d'initier peut-être les dernières années du primaire pour mettre de

véritables moyens au collège et au lycée (groupes d'expression orale limités à 10 élèves, laboratoire de langues et non des classes entières où chaque élève ne peut s'exprimer qu'une minute par heure...).

### **Cours de civisme et d'instruction civique**

Cela existe déjà en collège et lycée (ECJS par exemple, droit...).

### **Formation aux premiers secours obligatoire au lycée**

Cela se fait dans certains établissements et d'ailleurs la loi d'orientation pour l'école le prévoit. Mais des problèmes de financement et de temps font que cette formation peine à se généraliser.

### **Plus de sport dès les plus jeunes classes pour développer le lien social et hygiène de vie**

Les horaires de sport nous semblent suffisants : nous préférons comme nous l'avons déjà souligné, que l'école primaire particulièrement puis le collège insistent sur les fondamentaux et proposent aux élèves via des associations ou l'UNSS la pratique de sports ou d'activités culturelles.

### **Sensibiliser les élèves en cours dès le plus jeune âge aux grands thèmes de société (environnement, solidarité, démocratie, citoyenneté, Europe...)**

Cela est déjà abordé dans l'enseignement (histoire géographie, instruction civique, ...). Cela fait partie des programmes et du socle commun de connaissances à acquérir par l'élève et évalué.

### **Mettre en place des cours en situation (jeux de rôles) pour apprendre à gérer un budget, mesurer l'impact d'une décision économique, politique, ... Enseigner et évaluer le savoir-être et le savoir vivre en plus du savoir**

Cela pourrait être abordé en seconde pendant des matières de découverte obligatoires (économie ou gestion). Les jeux de rôle sont peut-être attractifs mais nécessitent d'y consacrer un temps certain, nous ne sommes donc pas favorables à une généralisation de ce type de méthode pédagogique surtout en classe entière : nous pouvons déjà témoigner de la difficulté d'organiser des débats lors du cours d'instruction civique. Et pour nous la liberté pédagogique de l'enseignant doit permettre de choisir sa méthode d'enseignement. Le jeu de rôles en est une parmi d'autres.

Quant au savoir-être, l'enseignement en incombe à la famille, cela nous semble faire partie de l'éducation. Mais force est de constater que nos élèves manquent cruellement de repères et que nous sommes obligés d'intervenir de plus en plus dans ce domaine. En collège d'ailleurs de façon officielle, le savoir-être est évalué à travers la note de vie scolaire (item : avoir un comportement responsable). Nous sommes défavorables à une extension au lycée de cette note qui entrerait comme note au baccalauréat : pour le CNGA, le diplôme doit avant tout sanctionner des connaissances et ce dans un cadre national.

## **6) Développer la maîtrise des outils multimédias**

### **Investissement en termes de personnel et d'équipements pour permettre aux élèves d'avoir accès aux outils multimédias de la maternelle à l'université**

L'expérience prouve que le fait de mettre les élèves devant un ordinateur permet d'avoir une classe plus calme et plus concentrée que sans. Il n'y a plus qu'à en mesurer l'efficacité en termes d'apprentissages. Car on peut tout de même constater que des élèves voire des étudiants sont les spécialistes du copier coller sans analyser toujours le contenu des lignes choisies. D'où une question fréquente : « C'est bien ça qu'il faut trouver » alors qu'ils devraient se poser la question suivante « Est-ce que je réponds à la question posée ? ».

Évidemment pour utiliser l'informatique en classe, il est nécessaire que chaque élève dispose d'un ordinateur ce qui est loin d'être le cas dans les salles. Il faut donc soit équiper plus de salles (l'effort des collectivités territoriales en équipement est variable d'une académie à l'autre), soit proposer à chaque élève un ordinateur portable. Mais en sus du besoin en biens d'équipement ordinateurs, se pose le problème de la maintenance du réseau et là encore se pose un problème de budget. Certains professeurs ont quelques décharges de cours pour faire la maintenance mais chaque année, cela doit être négocié au niveau du rectorat et la politique actuelle serait plutôt de demander à des collègues d'intervenir en heures supplémentaires (HSE ce qui pour la plupart d'entre eux n'est pas satisfaisant, surcharge de travail trop importante).

De plus pour des raisons d'efficacité, même si nous savons que dans certaines académies cela existe, il serait souhaitable que dans chaque classe un ordinateur soit à disposition du professeur pour informatiser l'appel et repérer au plus vite les absentéistes afin de prévenir les parents dans les meilleurs délais.

### **Former les enseignants aux outils multimédias pour qu'eux-mêmes puissent former les élèves**

Des stages sont déjà organisés via le PAF ou l'établissement. Cela évidemment doit continuer mais il serait souhaitable qu'un ordinateur portable soit fourni à chaque enseignant, qui contrairement à n'importe quel cadre du privé doit s'équiper lui-même en ordinateur, imprimante, logiciels... Une prime non imposable d'équipement multimédia pourrait être instituée par exemple.

(1) L'absentéisme est une conduite qui se caractérise par des absences régulières du lieu de travail ou d'études (absentéisme scolaire, appelé couramment « école buissonnière »). On définit l'absentéisme par la répétition et la durée des absences sur une période donnée. L'absentéisme est déterminé par de nombreux facteurs, comme la maladie, l'insatisfaction vis-à-vis du travail et de ses conditions, la situation familiale, l'implication dans les activités hors-travail, les pressions de l'organisation ou l'éthique personnelle.

# Cotisation annuelle 2011-2012

## INDICES MAJORÉS pour 2011 / 2012

Indice 288 et au-dessous	98,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309	102,00 €
De l'indice 310 à l'indice 354	115,00 €
De l'indice 355 à l'indice 405	128,00 €
De l'indice 406 à l'indice 458	144,00 €
De l'indice 459 à l'indice 501	158,50 €
De l'indice 502 à l'indice 554	168,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601	180,50 €
De l'indice 602 à l'indice 658	194,50 €
De l'indice 659 à l'indice 703	208,00 €
De l'indice 704 à l'indice 751	220,00 €
Indice 752 et plus	231,00 €

## RETRAITÉS pour 2011 / 2012

Retraite brute (ou Principal) et Congé de Fin d'Activité	
Inférieure à 900 €	72,00 €
De 900 à 1100 €	85,00 €
De 1100 à 1300 €	94,00 €
De 1300 à 1500 €	103,50 €
De 1500 à 1750 €	106,50 €
De 1750 à 2000 €	113,50 €
De 2000 à 2200 €	123,50 €
Au dessus de 2200 €	136,00 €



Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE* Agrégés et Bi-admissibles	97,00 € 112,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	97,00 €
El./Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	87,00 €
Assistant d'éducation	87,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	55,00 €

**La déduction fiscale est de 66%**  
**La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)**

La cotisation des collègues en disponibilité, en congé pour études ou en congé parental est forfaitairement fixée à 67,00 €. Pour celle des collègues en CFP rémunéré, consulter le B.N.

Pour les ménages d'adhérents, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être diminuée de 50%, sous réserve qu'elle reste > 80,00 € pour les actifs et 67,00 € pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (qui ne peut être inférieure à 80,00 €).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

\* Tarifs applicables aux Stagiaires ou El./Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

## ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie .....

M., Mme, Mlle ..... Prénom ..... Tél.....

Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

Établissement scolaire .....

Fonction ..... Corps.....

Discipline .....

Échelon ..... Indice ..... depuis le .....

Courriel :

A... le...

Signature

Montant  
de la cotisation

- \*ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an

- \*demande le prélèvement automatique de sa cotisation

en une seule fois\* ou en 3 fois\*

(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- \*M'abonne seulement à l'UA (45 € pour 1an, fiscalement non déductible)

- \*Demande une documentation avant décision

\* (rayer les mentions inutiles)

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - Courriel : [cnga2@wanadoo.fr](mailto:cnga2@wanadoo.fr)

CCP : CNGA, Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

# Pensez à régler votre cotisation 2011-2012

**Réduction d'impôt : 66% du montant de la cotisation**

**AG du CNGA  
mardi 5 juin,  
retenez la date**

## Liste des Responsables et contacts Académiques

<b>AIX - MARSEILLE</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
<b>ANTILLES - GUYANE</b>	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
<b>BESANÇON</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Léonard de Vinci - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
<b>BORDEAUX</b>	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU - 15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
<b>CAEN</b>	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
<b>CLERMONT</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16. Courriel : alain-couegnat@club-internet.fr
<b>CRETEIL</b>	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Courriel christine.leclercq@sfr.fr Mme PONCET - Tél-01 43 24 86 33 - Courriel : alponcet@yahoo.fr
<b>DIJON</b>	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
<b>GRENOBLE</b>	Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Courriel : brigitte.putoud@wanadoo.fr
<b>LILLE</b>	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 2 Avenue Georges Dupont - ZA de l'Épinette - LOOS (59120) - Tél. 03 20 50 14 07
<b>LIMOGES</b>	Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - Tél. 06 68 16 02 12 Courriel : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Courriel : paps@club-internet.fr
<b>LYON</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Courriel alain-couegnat@club-internet.fr
<b>MONTPELLIER</b>	Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr
<b>NANCY-METZ</b>	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Courriel. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
<b>NANTES</b>	CNGA - U.R.-CGC, 7, place Gare de l'État - 44276 - Nantes - Tél. 02 40 35 98 12
<b>NICE</b>	UD CFE-CGC 81, rue de France 06000 NICE Tél. 04.93.88.86.88 - Courriel : ud06@cfecgc.fr
<b>ORLEANS-TOURS</b>	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - Courriel : bernardinserge@free.fr
<b>PARIS</b>	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Courriel : n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Courriel : rims@netcourrier.com
<b>POITIERS</b>	Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - Tél. 06 68 16 02 12. Courriel : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Courriel : paps@club-internet.fr
<b>REIMS</b>	Mme PANETIER - 9 rue des Cerisiers 51140 MUIZON. Tél. 0611861337 Courriel : marthe.polonceaux.panetier@gmail.fr
<b>RENNES</b>	M. LE BARBIER - CGC Espace syndical 93 Bd Ed. Prigent 22000 ST BRIEUC. Tél. 06 21 85 68 18
<b>STRASBOURG</b>	Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78 Courriel : nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
<b>TOULOUSE</b>	Mme AUGÉ-SCHIRA - 19, rue de l'horizon - 12450 LA PRIMAUDE - Courriel : n.schira@neuf.fr
<b>VERSAILLES</b>	Mme JARRIGE - Tél. 06 23 80 23 08 - Courriel. paulettejarrige@sfr.fr Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr